

Quelle a été l'évolution du pouvoir d'achat en France depuis 2017 ?

Mission d'information à l'Assemblée - éléments complémentaires

François Geerolf

2026-01-05

Section 1

Introduction

- 22 octobre 2025 : Création par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale d'une mission d'information sur l'évolution du pouvoir d'achat en France depuis 2017 au regard des indicateurs de prix et de consommation.
- 16 décembre 2025 : audition d'1 heure par la mission d'information. Les éléments présentés à la mission d'information sont ici :

Mission d'information sur l'évolution du pouvoir d'achat en France depuis 2017 au regard des indicateurs de prix et de consommation, 16 décembre 2025. [[html](#)] [[pdf](#)] [[handouts](#)] [[pdf](#)] [[html](#)] [[github](#)]

- Cette présentation complète les éléments présentés par oral à la mission d'information le 16 décembre 2025, dans le temps contraint d'1 heure. La même trame est reprise, avec davantage de précisions techniques et notamment des renvois précis aux textes réglementaires ainsi qu'aux recommandations internationales et européennes régissant la construction des indices de prix. (IPC)

Résultats principaux

- La mesure du pouvoir d'achat privilégiée par l'Insee en France = ce qu'il définit comme le **"pouvoir d'achat des ménages"** = Revenu disponible brut déflaté par le déflateur de la consommation est **très discutable**, et amène à une forte surestimation du pouvoir d'achat depuis 2017. Spécificité **franco-française**.
- Problèmes conceptuels : utilisation d'un indicateur de pouvoir d'achat qui est **très** critiquable. Le PIB ne prétend pas emporter des conséquences aussi normatives, ou proches du ressenti. Contradiction entre la vision des comptes nationaux (le PIB ne parle pas de bien être !) et l'utilisation du pouvoir d'achat de l'Insee pour parler de ressenti.
- L'inflation en France est sous-estimée, par rapport aux autres pays.
- Du point de vue de la **qualité technique des indicateurs** : utilisation excessive méthode par recouvrement (non conforme aux bonnes pratiques européennes), traitement de la non réponse (bridge overlap encore), indice des loyers, etc.
- Salaires individuels, somme des salaires (additionné des prestations). Revenu du capital = statut hybride.
- Par exemple : les niveaux de vie n'inclut pas les loyers imputés ! Pourquoi les inclure

Section 2

« Le » pouvoir d'achat...

« Le » pouvoir d'achat, cela n'existe pas

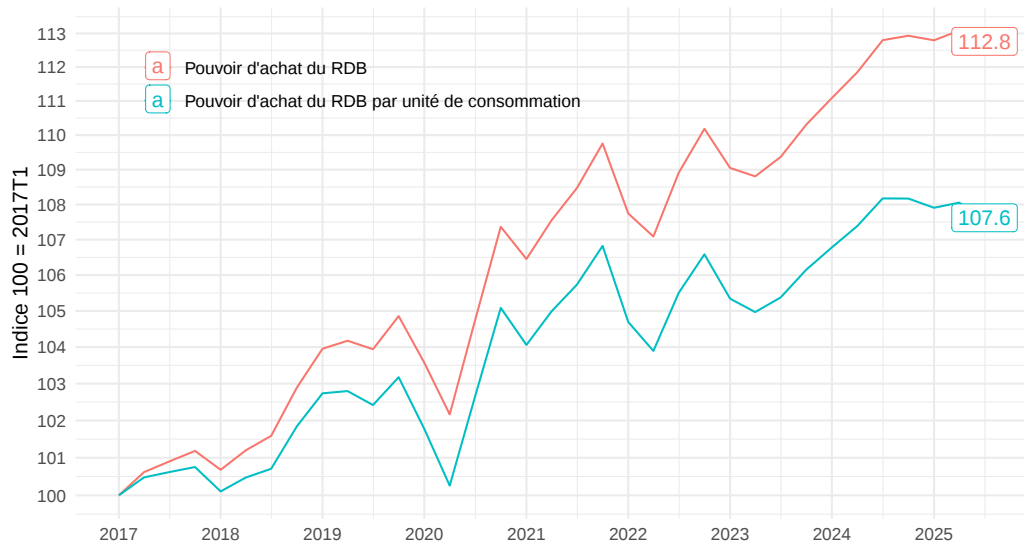
- En France, l'Institut National statistique (Insee) définit « le » pouvoir d'achat, qu'il publie chaque trimestre / année en comptabilité nationale, au même niveau que le PIB :
 - ▶ Définition monolithique,
 - ▶ Spécificité franco-française,
 - ▶ Pas codifiée en comptabilité nationale, contrairement à ce que dit l'Insee...
 - ▶ ...donc discutable, par exemple sur les revenus du capital, les loyers imputés, le « déflateur de la consommation », médiane vs. moyenne, les remboursements, la transition écologique, les primes d'assurance, etc.
- Chiffres officiels du pouvoir d'achat sont biaisés, voir cette note en juillet 2024 :

« Mesurer “le” pouvoir d'achat », F. Geerolf, Document de travail, 9 juillet 2024. [[html](#)] [[pdf](#)] [[handouts](#)] [[pdf](#)] [[html](#)] [[github](#)]

- En juin 2025, l'Insee publie un blog qui donne raison à un certain nombre de points dans le papier (en le citant *parfois* dans le texte, mais pas dans la bibliographie!), notamment :
 - ▶ Le pouvoir d'achat n'est pas défini de manière internationale,
 - ▶ L'Insee reconnaît certains biais (immobilier : 0.1%/an ; pondérations : 0.07%/an)
 - ▶ Néanmoins, le Blog est contradictoire (le déflateur de la conso n'est pas comparable entre pays européens, mais le pouvoir d'achat l'est...) et il sous-estime encore le problème...

Chiffres officiels de l'Insee sur « le » pouvoir d'achat

+7.6% par UC entre 2017T1 et 2025T2. Hausse quasi ininterrompue...

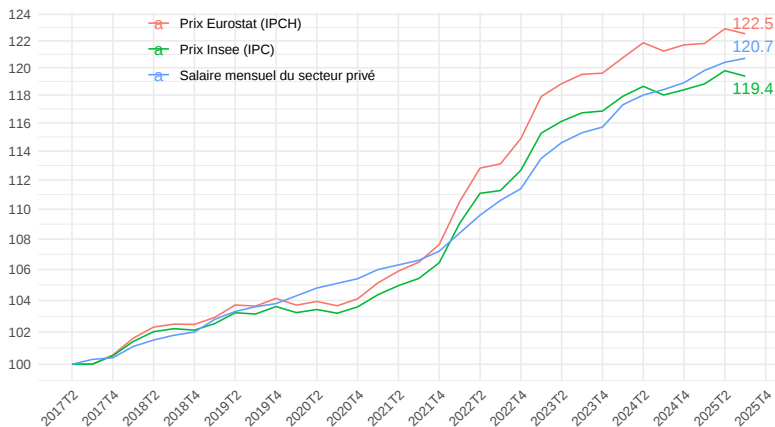


Hausse des salaires vs. inflation IPCH

- Pourquoi IPCH et pas IPC ? Voir :

« Inflation en France : IPC ou IPCH ? », F. Geerolf, Document de travail, 9 juillet 2024. [[html](#)]
[[pdf](#)] [[handouts](#)] [[pdf](#)] [[html](#)] [[github](#)]

- Idem avec SMPT : salaire moyen par tête.



Pouvoir d'achat du salaire

- Pouvoir d'achat du salaire déflaté par l'IPCH est valide. Autre définitions du salaire montrent aussi une baisse du pouvoir d'achat du salaire.
- Hausse SMPT entre 2017T1 et 2025T3 = +22%.
- Hausse IPCH entre 2017T1 et 2025T3 = +24%.
- IPCH et non IPC car les déremboursements / hausses de franchises doivent être pris en compte.
- Utilisation d'un « vrai » indice de prix type IPCH est conseillée. Le déflateur de la consommation diffère pour de nombreuses raisons...
- Cependant l'IPCH sous-estime aussi probablement l'inflation, et il n'est hélas pas si harmonisé en Europe...

Section 3

Sous-estimation de l'inflation IPCH

Sous-estimation de l'inflation IPCH

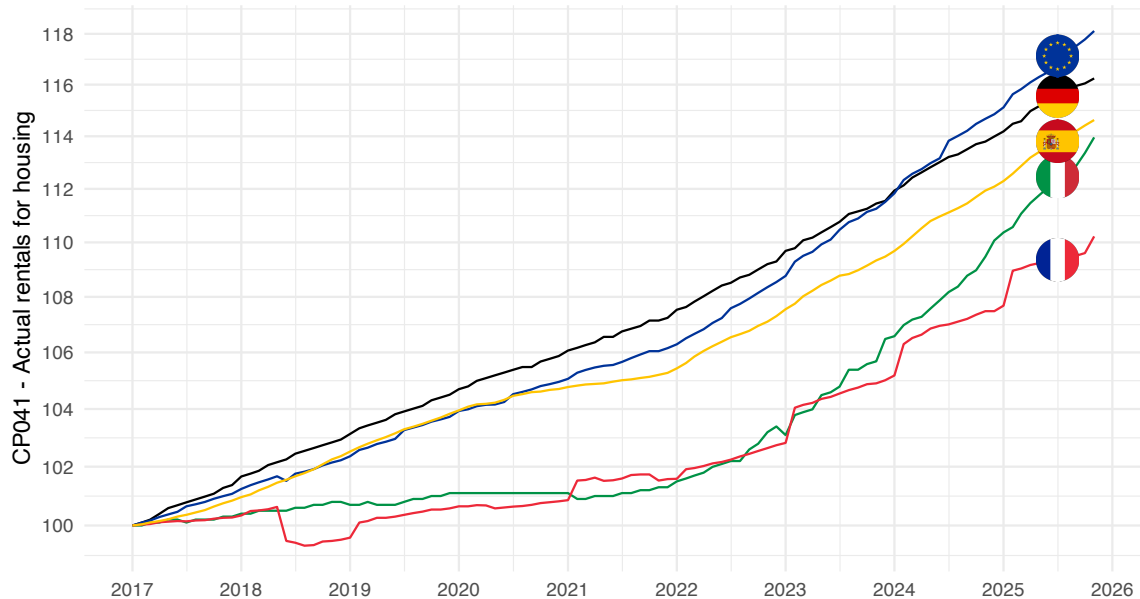
Liste non exhaustive des raisons de la sous-estimation de l'inflation IPCH (pour en savoir plus, voir les 3 notes du 9 juillet 2024) :

- ❶ Des biais de l'Enquête *Loyers et Charges* : pas de meublés, hausse à la relocation potentiellement manquée, méthode d'ajustement qualité pour les **loyers réels et imputés** très discutable.
- ❷ Des **effets qualité surestimés** par la méthode par *bridged overlap*, dont l'utilisation trop systématique est contraire aux recommandations Eurostat = « bonnes pratiques ».
- ❸ La **transition écologique** et les réglementations qui accentuent les biais de la méthode par *bridged overlap*,
- ❹ Les **données de caisses** qui tendent à minimiser l'inflation en comparaison internationale.

Hausse des loyers : méthodologie

- Problème du partage volume-prix des loyers évoqué dans une publication précédente :
« Quelques remarques au sujet du Blog de l'Insee : Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation ! », F. Geerolf, Document de travail, 22 février 2022. [[html](#)] [[pdf](#)] [[handouts](#)] [[pdf](#)] [[html](#)] [[github](#)]
- Exclusion des meublés. Insuffisante prise en compte des sauts de loyers à la relocation, via l'ajustement qualité.
- Méthode de *bridged overlap* déconseillée par Eurostat dans un contexte de contrôle des loyers...
- Pas de collecte mensuelle des loyers contrairement aux recommandations Eurostat, par exemple via webscrapping sur les sites de location plutôt que via une enquête. (cf. visites de conformité)
- Les travaux de rénovation énergétique sont-ils rentables ? Correspondent-ils à une hausse de qualité ?

Comparaison européenne



Des effets qualité surestimés

- **Méthodes d'ajustement qualité non harmonisées** entre pays (US/UE), très visibles dans le secteur des **communications** mais pas seulement.
- Les critiques radicales niant la nécessité d'un ajustement qualité (ex : Philippe Herlin dans son livre...) sont totalement **infondées**, et contraires au principe de la comptabilité nationale : le "volume" inclut la qualité, pas seulement la quantité. Le point **n'est pas** « faut-il des effets qualité ? ». Le vrai sujet est **l'ampleur** des corrections.
- Le problème c'est que la France applique **davantage d'effets qualité** → inflation **plus faible** qu'ailleurs (y compris **dans l'IPCH** → comparaisons ne sont pas « harmonisées » contrairement au H de IPCH).
- L'utilisation trop systématique de la méthode par bridged overlap, **non conforme aux « bonnes pratiques » Eurostat**.

État des lieux méthodologique

- L'**harmonisation** des méthodes est **insuffisante** :
 - ▶ France : recours dominant à la méthode par **bridged overlap** / **recouvrement** (surévalue souvent les **gains de qualité**) ; US/Allemagne : davantage de **méthodes hédoniques**.
- Les nouveaux smartphones sont lancés **plus chers** pour des raisons **marketing** (discrimination tarifaire), pas seulement pour une meilleure **qualité**.
- Eurostat **met en garde** contre l'utilisation systématique de la méthode par bridged overlap / recouvrement. Il existe une **recommandation spécifique d'Eurostat** en juin 2021 sur le sujet.
- Les recommandations Eurostat établissent des **bonnes pratiques** pour l'établissement des IPCH. « Elles ne sont donc pas juridiquement contraignantes », mais « elles occupent une place prépondérante dans la mesure où elles sont officiellement approuvées par les directeurs des statistiques macroéconomiques du système statistique européen (SSE) ». La France ne respecte pas ces bonnes pratiques.



EUROPEAN COMMISSION
EUROSTAT

Directorate C: Macro-economic statistics

Unit C-4: Price statistics. Purchasing Power Parities. Housing statistics

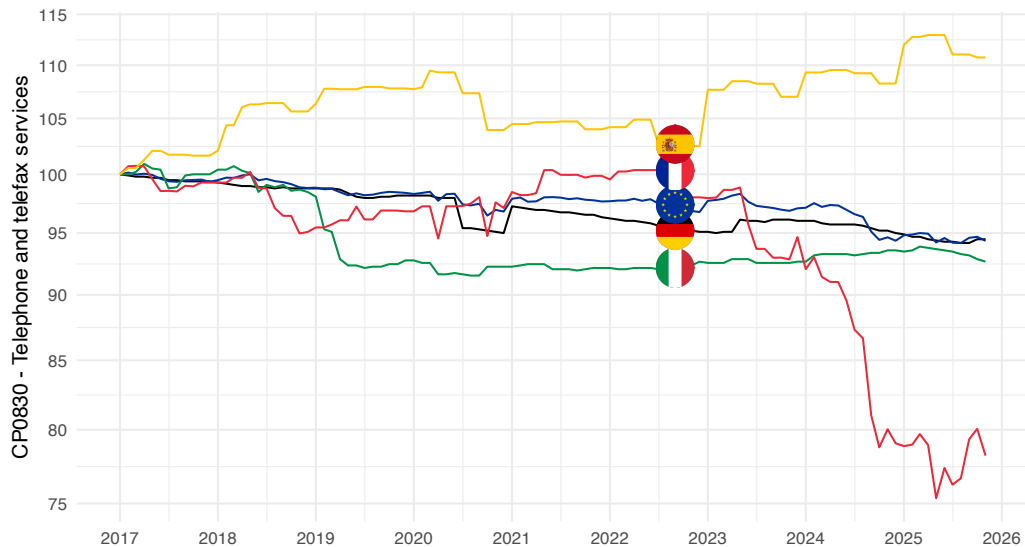
HICP recommendation on bridged overlap ⁽¹⁾

I. The recommendations

Bridged overlap is an implicit quality adjustment method that can be applied in the HICP when a disappearing product-offer is replaced with a new product-offer. Bridged overlap implicitly imputes a price for the new product-offer in the previous period and thereby values the quality difference as the price difference between the old and new product-offers in that period. The **main principle of the recommendation** is to **monitor** and identify replacement situations in which the assumptions underlying bridged overlap are either **significantly** or **systematically not satisfied** and **modify the replacement and quality adjustment procedures as appropriate**.

Méthode des profils

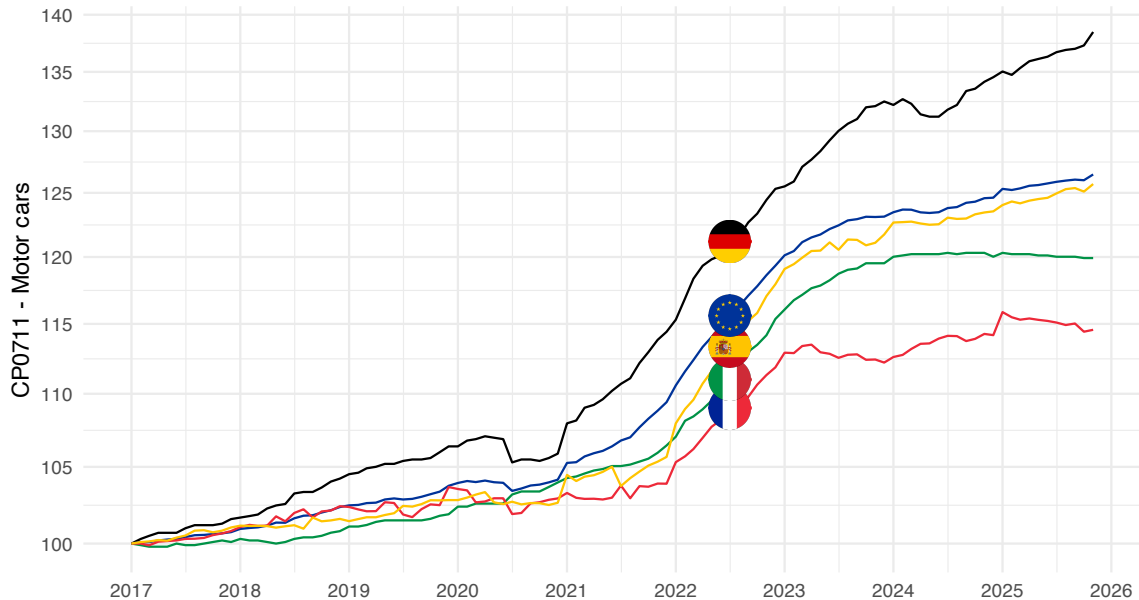
Services de télécommunication :



Transition écologique

- Problème qu'on avait abordé dans le rapport thématique « Inflation » du rapport Pisani-Mahfouz (Dees et al., 2023).
- La méthode par bridged overlap (par recouvrement) assimile des achats plus coûteux liés à la transition écologique (véhicules électriques, logements rénovés) à des produits de **meilleure qualité**. Vrai plus généralement pour la réglementation.
- Cette approche peut être trompeuse : ces dépenses sont souvent **contraintes réglementairement** et peuvent **réduire le pouvoir d'achat** plutôt que l'améliorer.
- Comme souligné dans le rapport *Pisani-Mahfouz*, ces investissements n'impliquent pas nécessairement une **hausse du niveau de vie**.
- Les **rénovations énergétiques** ne génèrent en moyenne **pas d'économies suffisantes** pour compenser leur coût initial, contrairement à l'hypothèse de cette méthode d'ajustement de l'inflation.

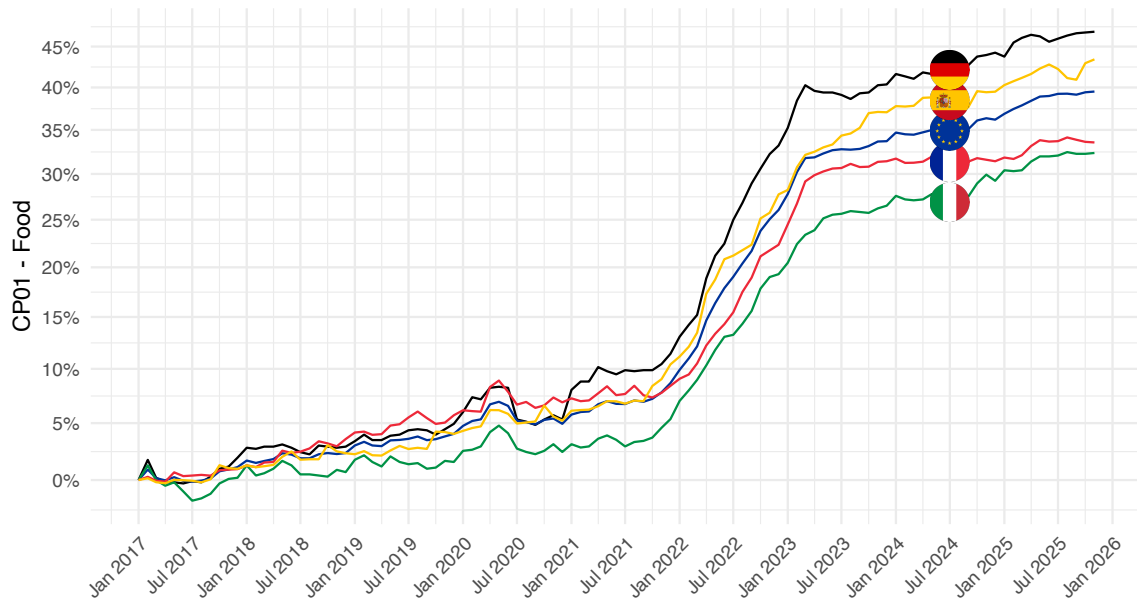
Achats de voiture



Les données de caisse : méthodologie

- **Données de caisses** : introduites en France dès **2020** → inflation mesurée **plus faible**. Adoption **hétérogène** en zone euro - seuls l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.
- Dans la plupart des pays : données de caisses = Indice à Utilité Constante (IUC), au lieu de Laspeyrien. En France a priori l'indice reste Laspeyrien, mais logique de prix moyen pondéré par les quantités...
- **Effets minimisés** par l'Insee lors de l'introduction des données de caisse (2019), la baisse de l'inflation était faible, mais l'inflation était proche de 0. **Pas d'évaluation** de leur impact pendant la période inflationniste. Pourtant les données sont disponibles ?
- **Écart illustré par les révisions successives de l'Insee** :
 - ▶ d'abord **sans données de caisse** (Base 2014, septembre 2023),
 - ▶ puis **avec données de caisse** pour estimer l'évolution en volume de la consommation alimentaire en période inflationniste. (Base 2014, octobre 2023 puis Base 2020)

Inflation alimentaire en Europe



Section 4

Conclusion

Transparence et concertation

- Pouvoir d'achat du salaire a peut-être bien baissé depuis 2017 ! La différence entre ressenti et mesure vient (aussi ?) de problèmes avec la mesure de l'inflation.
- Information insuffisante de la part de l'institut statistique :
 - ▶ Quelques éléments sur ajustements qualité et transition écologique dans le rapport thématique Pisani-Mahfouz, Inflation - mais sous « impulsion » extérieure.
 - ▶ Transparence augmentée en réponse à des polémiques...
 - ▶ Davantage de transparence aiderait beaucoup : quelle part des produits subit un ajustement qualité, quel ajustement, etc.
- Des lieux de concertation avec les « utilisateurs » existent mais ils sont insuffisamment utilisés :
 - ▶ Dernier comité des utilisateurs de l'Indice des Prix réuni le 4 mars 2025 (après 5 ans d'hibernation). Voir le compte rendu : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/05/dqs-juin-2025-cr-comite-des-utilisateurs.pdf>
 - ▶ Commission CNIS Démographie Questions Sociales, le 11 juin 2025, pour avis d'opportunité de l'IPC. Voir le compte rendu : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/05/compte-rendu-commission-demographie-et-questions-sociales-juin-2025.pdf>
 - ▶ Comité du Label, pré base 2026 : présence des syndicats, mais pas d'expert indépendant.

Merci !

D'autres données sont disponibles ici, mises à jour régulièrement :

- Données sur l'évolution du pouvoir d'achat en France depuis 2017 :
<https://fgeerolf.com/data/pouvoir-achat-2017.html>
- Données sur l'inflation en France depuis 2017 :
<https://fgeerolf.com/data/inflation-france-2017.html>
- Données sur l'inflation en Europe depuis 2017 :
<https://fgeerolf.com/data/inflation-europe-2017.html>